

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 026-212602569-20240312-DELIB202407-DE

Date de Convocation : 05/03/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 6 abstention : 0	Votants : 7
-------------------------------------	---	--------------------------------	-------------

Le 12/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Marie-José BRUSSET, Franck PEUVRIER,

Etaient excusés : Dorian DUBOUCHET donne pouvoir à Thierry BRUSSET

Etaient absents : Driss EL JABBAHI, Monique ZIMMERMANN

Secrétaire de séance : Marie-José BRUSSET

Délibération n°2024-07 du 12 Mars 2024
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de M. BRUSSET Thierry, 1^{er} adjoint (le Maire s'étant retiré de la séance), le Conseil municipal examine le compte administratif 2023 arrêté par la Maire et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : + 152 442.63 € - recettes : + 162 897.32

Soit un excédent de : +10 454.69 €

Compte de tenu du report de l'exercice 2022 de + 157 006.51, le solde d'exécutin se totalise à + 167 461.20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : + 372 579.72 € - recettes : + 49 200.97 €

Soit un déficit de : - 323 378.75 €

Compte de tenu du report de l'exercice 2022 de + 447 541.67 €, le solde d'exécution se totalise à : + 124 162.92 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2023

Fait à PROPIAC, le 12 Mars 2024

Le Maire,
Alan PUSTOCH